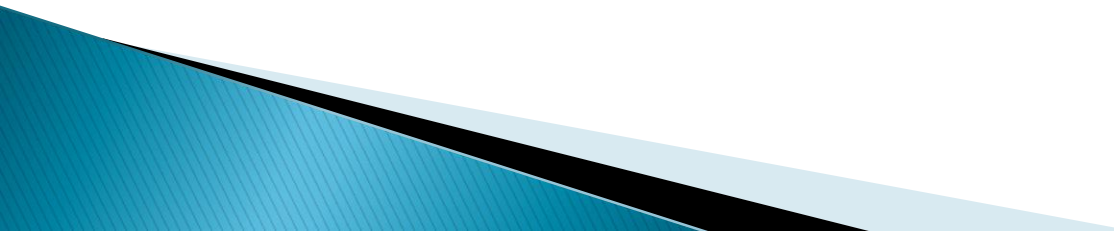


AT.EX

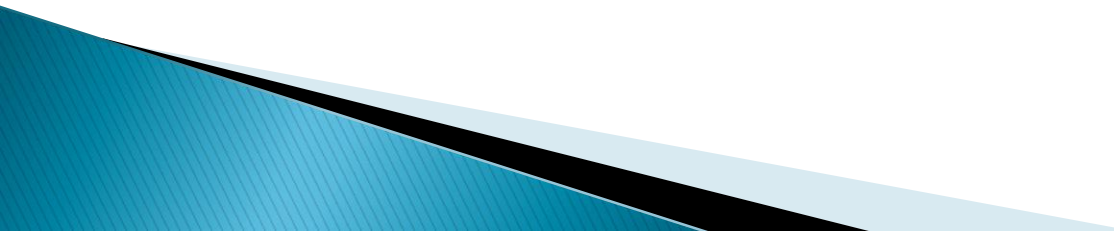
ATmosphère EXplosive

Plan:

- Définition
 - Logos importants liés aux ATEX
 - Deux directives pour ATEX
 - 94/9/CE
 - 1999/92/CE
 - Les différentes zones ATEX
 - Le rôle de l'employeur
 - Conclusion
- 

Définition

« ... on entend par atmosphère explosive un mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, vapeurs, brouillards ou poussières, dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé.... » (art. R232-12-24 du Code du travail)



« Fire triangle ATEX »

Oxygène

Source inflammable
Energie (Elec.statique ,
étincelle, ...)



Combustible:
poussière
Gaz

Les logos Liés à l'ATEX



Gage de conformité de produit dans l'Union Européenne



Le produit est dans les conformités de la réglementation ATEX.



Prévention d'un produit ATEX

Deux directives régissant l'ATEX

→ 1999/92/CE

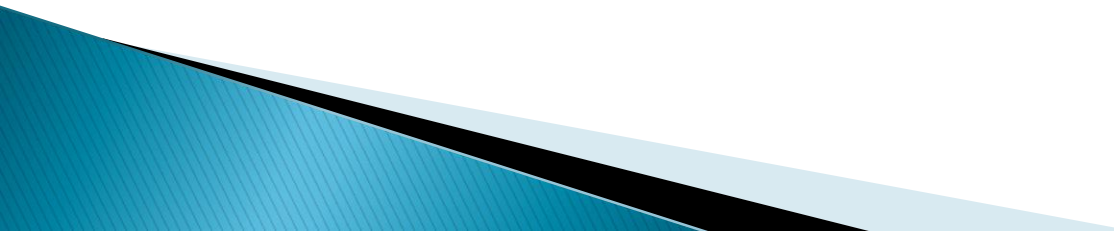
→ 94/9/CE



Directives obligatoires dans toute l'Union
Européenne

La directive 1999/92/CE

La directive 1999/92/CE concerne les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.



La directive 94/9/CE

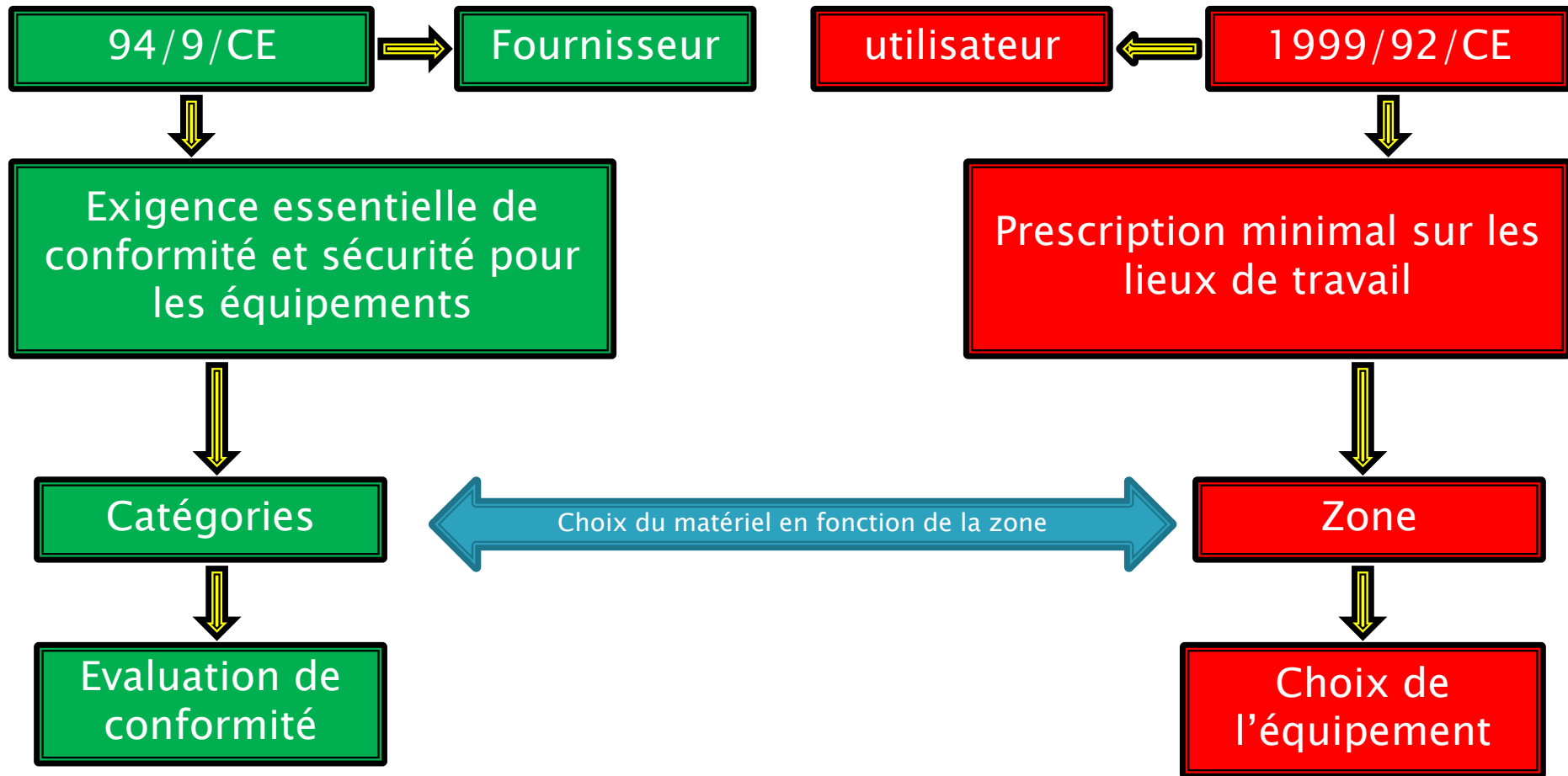
Cette directive concerne tous les fabricants de matériels visant à être utilisés dans les zones ATEX.

Ils doivent déterminer si leurs matériels sont soumis aux exigences de la directive.

Le fabricant est la personne responsable du développement, de la construction, des démarches conduisant à la certification du matériel.

Toutes les étapes de certification peuvent être sous-traitées*, tout en conservant au fabricant l'entière responsabilité tout au long du processus.

Lien des 2 directives ATEX



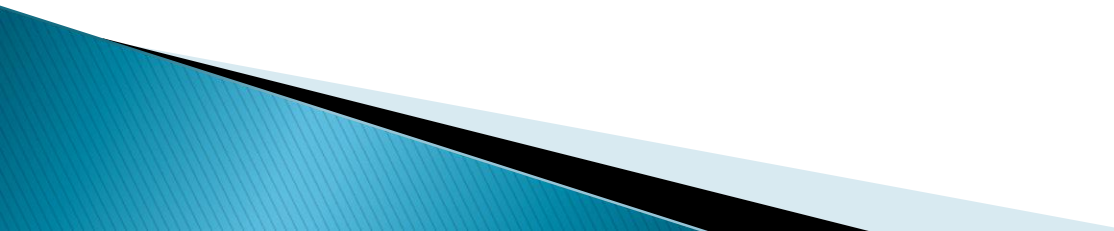
Les zones ATEX

On peut observer 6 Zones différentes classées en fonction de leur dangerosité et de l'atmosphère pouvant engendrer une explosion(Gaz, poussière).

Catégorie I : Zone 0 et Zone 20

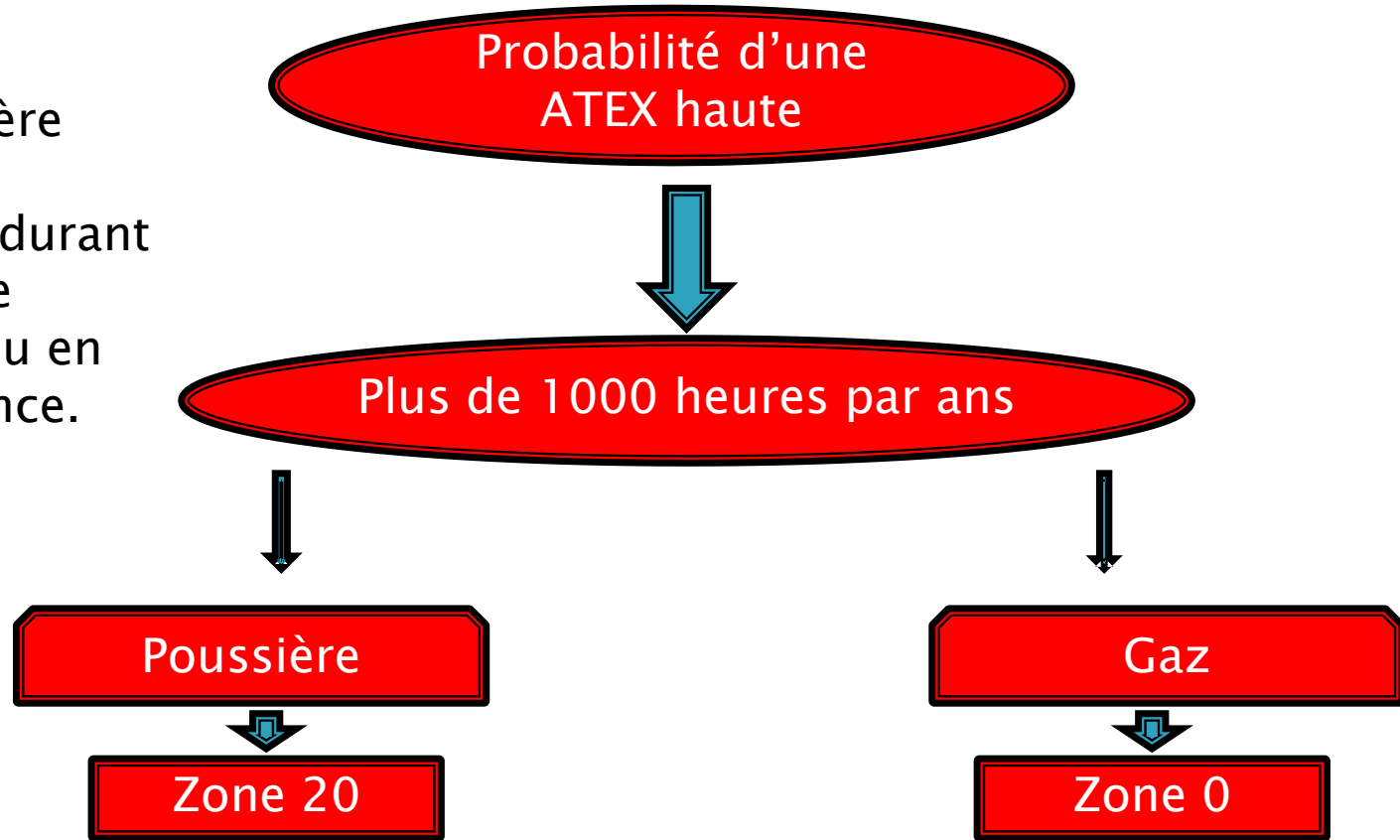
Catégorie II: Zone 1 et Zone 21

Catégorie III: Zone 2 et Zone 22



Zone 0 et 20

Atmosphère
explosive
présente durant
de longue
période ou en
permanence.



Zone 1 et 21

Probabilité d'une
ATEX moyenne



Entre 10 et 1000 heures par an



Poussière



Zone 21



Gaz

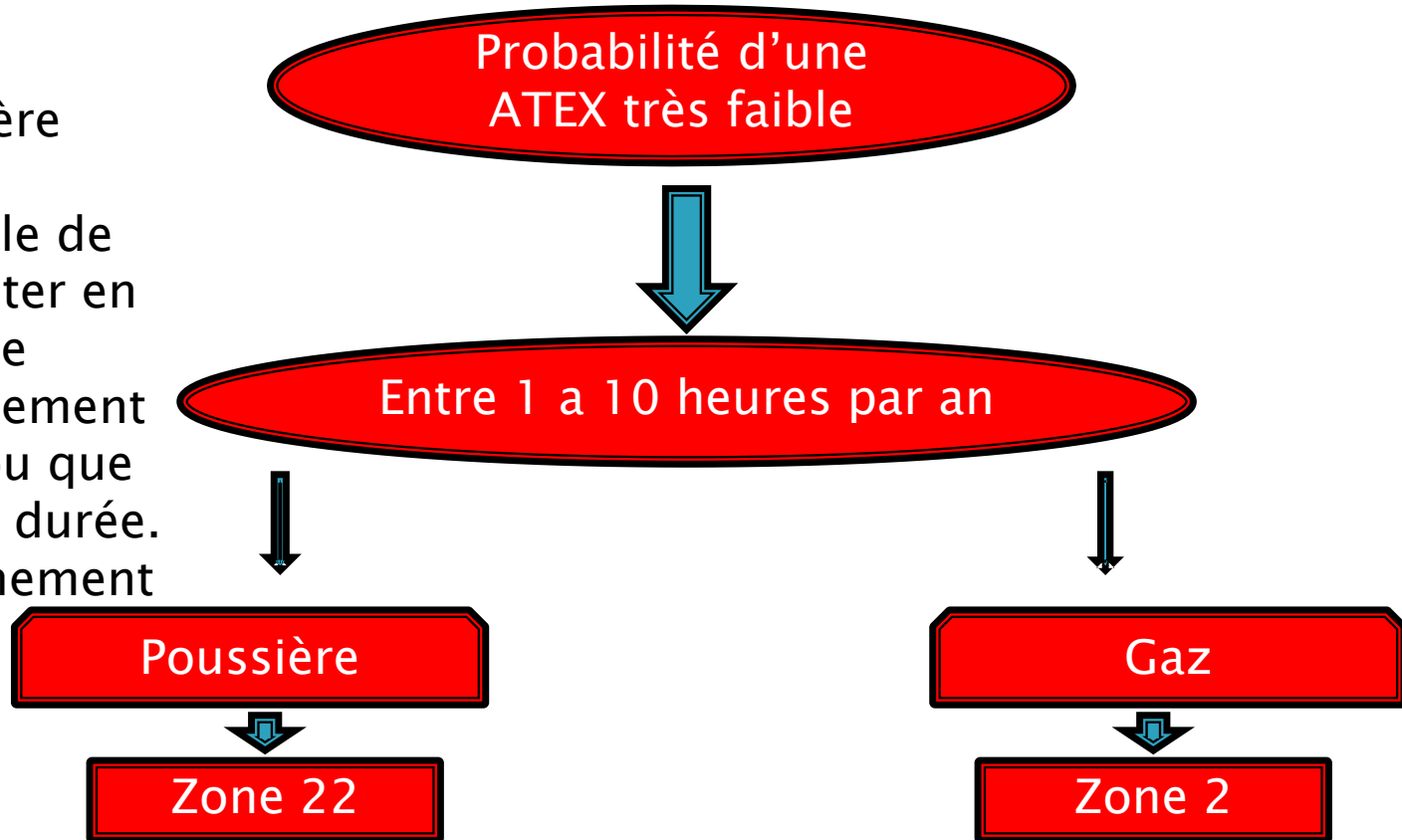


Zone 1

Atmosphère
susceptible de se
présenter
occasionnellement
ou en période de
fonctionnement
normal.

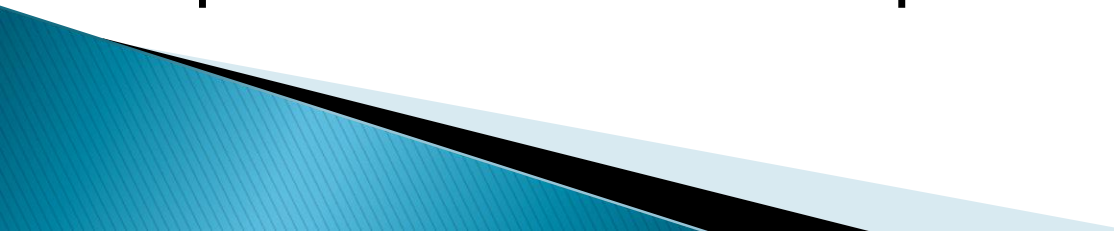
Zone 2 et 22

Atmosphère
n'est pas
susceptible de
se présenter en
période de
fonctionnement
normal, ou que
de courte durée.
Fonctionnement
anormal



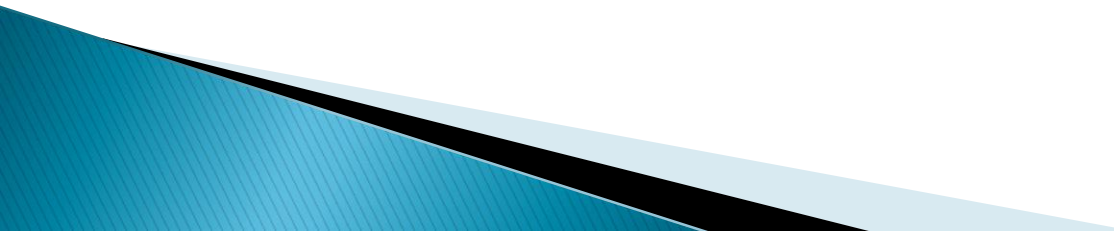
Le rôle de l'employeur

Evaluer s'il existe des risques d'explosion d'une ATEX, en tenant compte :

- De la probabilité de formation d'ATEX
 - De la probabilité d'inflammation de ces ATEX, y compris par des décharges électrostatiques
 - Des substances utilisées, des procédés et de leurs interactions éventuelles
 - De l'étendue des conséquences prévisibles d'une explosion
- 

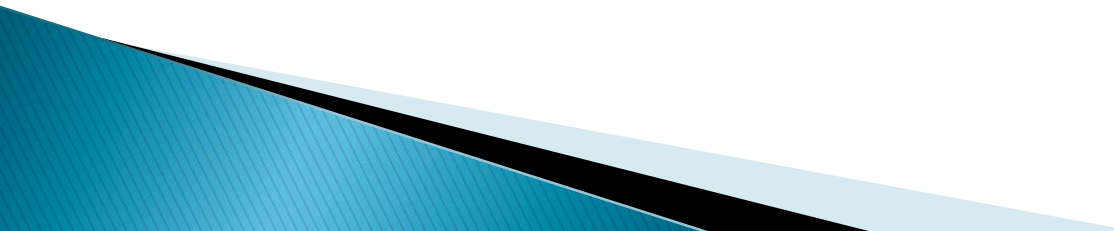
Prendre les mesures nécessaires pour que le travail puisse être effectué sans risque même lorsque des atmosphères explosives sont susceptibles de se former et assurer une surveillance avec les moyens techniques adéquats

Classer en zones les emplacements à risques où des ATEX peuvent se former ; ces zones sont définies en fonction de la nature (gaz ou poussière), de la fréquence et de la durée de la présence des ATEX



Installer dans ces zones des matériels
électriques et non électriques conformes à la
directive ATEX 94/9/CE

Prendre des mesures organisationnelles telles
que la formation et l'information du
personnel appelé à travailler dans les zones à
risque



Conclusion:

Les atmosphères explosives, un risque à prendre en compte pour tout employeur pour la sécurité des travailleurs, de l'environnement du bien de l'usine.